

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 21
- votant par procuration 8
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance fait le 30 septembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Les dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (mesures dérogatoires) ayant pris fin le 31 juillet 2022, la séance s'est déroulée sous les règles du droit commun auxquelles il est fait retour depuis le 1^{er} août 2022.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE,
M. Pascal SZALEK, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK,
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Anne-Lise COUTURE,
Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Djémaïa TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.94/09.22

Objet : Budget Ville 2022
Versement d'une subvention exceptionnelle au Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Délibération n°: D.94/09.22

Objet : Budget Ville 2022

Versement d'une subvention exceptionnelle au Groupement d'Intérêt Public (GIP)

Monsieur BELGHACHEM indique que durant l'année 2021, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité et les prévisions budgétaires du Groupement d'Intérêt Public (GIP). En effet les confinements successifs, la réouverture partielle des établissements scolaires et la baisse de fréquentation du centre de loisirs ont eu pour conséquence la baisse des commandes de repas.

Afin de projeter l'équilibre de clôture de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration du GIP du 26 novembre 2021, par délibération n°2021-7, a sollicité le versement d'une subvention exceptionnelle, répartie au prorata de l'activité non réalisée par ses partenaires, à savoir :

- Ville de Lillebonne : 7 336,91 €
- Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine : 35 821,39 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L. 2121-29,

Vu la délibération n°D.109/12.20 du Conseil Municipal du 10 décembre 2020 adoptant la convention constitutive à intervenir entre la Ville de Lillebonne et le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (CHI),

Vu la délibération n°2021-7 du Conseil d'Administration du GIP du 26 novembre 2021,

Considérant la nécessité d'équilibrer les comptes du GIP par le biais d'une subvention exceptionnelle,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 336,91 € au GIP, somme qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget Ville (nature 6748 "Autres subventions exceptionnelles"),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Patrick WALCZAK.